

## J'adhère au SNUipp-FSU [ICI](#)

---

*La blague de Jean-Michel : fermer les écoles est « la solution de raison ».  
C'est surtout la deuxième fois que Macron décide le contraire de ce que tu  
dis tous les jours dans les médias !*

*Jeudi 1<sup>er</sup> avril sur RTL*

### Sommaire

- **Ecrire à ses parlementaires**
- **Absences non remplacées**
- **Grève le 3 juin**
- **Mobilisation loi Molac**
- **Soutien aux camarades du SNUipp-FSU 34**
- **Refus en tous genres**
- **Mutation à Mayotte**
- **Hors Classe**

### **Ecrire à ses parlementaires pour une école secure**

Le SNUipp-FSU propose une plateforme afin d'écrire aux parlementaires pour mettre en avant les besoins de l'école pour lutter contre le Covid : vaccination, tests massifs, aération, dotation de masques chirurgicaux, règles de fermeture et de définition des cas contacts.... sans oublier les moyens humains nécessaires.

[Utiliser la plateforme pour écrire aux parlementaires](#)

### **Déclarer les jours de classe non remplacés**

Les chiffres du ministère continuent de sous-estimer l'ampleur de la pandémie dans les écoles. Le SNUipp-FSU propose un outil de recensement des jours de classe non remplacés dans les écoles.

[Saisir une remontée en cliquant ici](#)

### **Grève le 3 juin !**

**Le 3 juin, les AESH sont appelés à faire entendre leurs voix.**

**L'ensemble des personnels de l'Education nationale doit contribuer au succès de cette journée.**

**Il en va du bien de l'école et des élèves.**

Une large intersyndicale, dont la FSU, appelle les AESH à se mettre en grève le 3 juin 2021 pour une augmentation des salaires, l'abandon des PIAL, la création d'un véritable statut de la Fonction public et des recrutements massifs.

**[Voir toutes les infos, un modèle de lettre aux parents sur le site Internet du SNUipp-FSU 66](#)**

## **Loi Molac (Langues Régionales) et opposition du Conseil Constitutionnel**

Ainsi, le Conseil Constitutionnel a retoqué certains articles de la loi Molac sur les langues régionales.

Lire la suite [ICI](#)

Journée de mobilisation et de manifestations partout en France pour les langues régionales : **rendez-vous Place de Catalogne à Perpignan, 15h samedi 29 mai**

## **Soutien aux camarades du SNUipp-FSU 34**

Les deux co-secrétaires du SNUipp-FSU 34 ont été convoqués par leur DASEN pour avoir commenté l'arrivée de nouveaux IEN dans leur département. Encore une mesure d'intimidation et de tentative de mise au pas dans notre ministère !

Nous soutenons ici publiquement nos deux camarades ainsi que toute l'équipe départementale du SNUipp-FSU 34. La transparence, valeur que porte réellement et fait vivre le SNUipp-FSU, ne doit pas être une vitrine.

Dans notre département, nous souhaitons la bienvenue à Valérie Agostini et Sacha Gonzalez, qui sont nommés dans les circonscriptions de Riberal et Prades à partir de la rentrée prochaine. Ces deux IEN connaissent bien la maison, puisqu'ils exerçaient en tant que P.E dans le département il n'y a pas très longtemps de cela.

## **Refus : temps partiels, disponibilités, congés de formation syndicale**

### **Refus de temps partiels**

Pour la première fois dans notre département, **les premières demandes de temps partiel sur autorisation sont refusées.**

- Dans un premier temps, les collègues concernés sont reçus par leur IEN. Comme pour toute invitation par votre IEN, ne restez pas seul-e ! **Un représentant du SNUipp-FSU 66 peut tout à fait vous accompagner à ce rendez-vous.**

- Dans un second temps, ils/elles reçoivent leur lettre de refus (si le DASEN décide de le confirmer). Nous proposons alors un modèle de recours, que nous mettons à votre disposition. **Contactez-nous pour recevoir ce modèle.**

## **Refus de disponibilités pour convenances personnelles**

Pour ces refus aussi, vous pouvez effectuer un recours.

**Contactez-nous pour recevoir notre modèle !**

## **Refus de demandes de congés de formation syndicale**

Les collègues qui se sont inscrites aux stages de formation syndicale des jeudi 10 juin et mardi 15 juin reçoivent des refus de la part des circonscriptions. La participation à ces stages est un droit statutaire, conformément à l'article 34 de [la loi 84-16 du 11 janvier 1984](#).

Les représentants du SNUipp-FSU 66 se sont adressés au DASEN qui dit ne pas avoir donné de consigne en ce sens. De plus, ce refus est justifié par "motif de service" alors que les IEN sont dans l'incapacité de connaître l'état du service à ces dates.

Le droit syndical et le droit à participer à ces 12 journées par an sont clairement bafoués.

**Nous proposons à tous les collègues qui ont reçu un refus de congé pour formation syndicale d'envoyer un modèle de recours rédigé par le SNUipp-FSU 66.**

**Contactez le SNUipp-FSU 66 par mail, nous vous enverrons notre modèle de recours et suivrons votre dossier.**

## **Mutation à Mayotte**

**pour les personnels enseignants certifiés ou justifiant d'un parcours universitaire FLE ou FLS**

Les personnels intéressés doivent déposer leur dossier **avant le 1er juin 2021** auprès de leur IEN.

*Texte de référence :* [Note de service du 5-5-2021 parue au BO le 20 mai 2021](#)

## **Passage à la hors-classe**

Ce passage est automatique, il n'y a rien à demander.

Les collègues promouvables à la hors classe pourront consulter l'avis de leur IEN sur i-prof du 31 mai au 09 juin.

**[Retrouvez notre dossier hors-classe en cliquant ici](#)**

---

## **Se (re)syndiquer au SNUipp-FSU !**

Le SNUipp-FSU 66, c'est une équipe de 7 militants, collègues enseignant.es dans le département, déchargé.es d'une partie de leur temps de classe, qui se mettent au service des autres. Cet engagement, ils l'ont sur le temps de classe mais aussi et très largement en dehors pour accompagner des collègues convoqué.es par l'administration, répondre aux multiples mails, participer à des réunions, informer, renseigner, siéger dans les différentes instances, ... La force du SNUipp-FSU 66, c'est de pouvoir compter sur ses militants mais aussi sur les 25 membres du conseil syndical, ainsi que sur l'ensemble de ses syndiqué.es, pour élaborer les actions et les différents positionnements du syndicat sur tous les sujets d'actualité. Rappel : 66% de la cotisation est déductible des impôts sous forme de crédit d'impôt.

**Je me syndique ICI**

---

**Mail : [snu66@snuipp.fr](mailto:snu66@snuipp.fr) SNUipp-FSU 66 : <http://66.snuipp.fr/>**

**SNUipp-FSU National : <http://www.snuipp.fr>**

**compte twitter : [@snuipp66](https://twitter.com/snuipp66) Facebook**

**TEL : 04.68.50.78.44**

***Se rassembler pour mieux agir : [et si vous vous syndiquiez ?](#)***

**5 élu(e)s sur 7 à la CAPD**

